Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse

Herausgeber: Aînés

Band: 23 (1993)

Heft: 11

Rubrik: La parole est à vous : courrier des lecteurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

COURRIER DES LECTEURS

La parole est à vous

Plus fort encore...

Concerne l'article **«Tondus, mais un peu responsables»**... dans le courrier des lecteurs 7/8, juillet/août, signé A. Gonthier.

Dans ce courrier, vous faites allusion à la part de votre budget que vous allez désormais consacrer à votre assurance maladie. Vous en êtes à Fr. 300.- par mois, ce qui fait que avec votre épouse, vous allez amputer vos revenus de Fr. 7200.- par an.
Et bien cher Monsieur, il y a plus fort. Lorsque l'un des conjoint est un malade chronique, en clinique donc, il y a approximativement cette prime de Fr. 275.- par mois, soit environ Fr. 550.- pour le couple. En plus il y a la franchise de Fr. 150.-, Fr. 300.- si l'autre conjoint doit aussi se faire soigner et en plus, dès le 1er janvier 1993, les assurances ont supprimé l'indemnité complémentaire obligatoire en 1992, de Fr. 40.- par jour qui est mise à la charge de l'assuré, ce qui fait un **total de Fr. 21 500.-** (2 x 275 x 12 = **6600** + 2 x 150 = **300** + 365 x 40 = **14 600**) plus encore la participation, pour le conjoint non hospitalisé.

Tout ceci en dehors des dépenses du ménage. Je précise encore que l'on a attendu 6 mois avant de nous envoyer les factures, et que nous n'avons pas été avertis. La solidarité prêchée par les caisses, n'est qu'une propagande autour des primes. Si à l'inverse, je ne suis pas malade et que je supprime ma prime ou une partie de celle-ci, cela ne passera pas.

D'autres détails pourraient encore alimenter ce chapitre, mais je m'en passe pour l'instant.

Ceci dit, j'ai trouvé votre article très intéressant et je ne peux que l'approuver.

Il est vrai que, pour les «Décideurs» d'aujourd'hui, qui prennent ces mesures, ces chiffres sont dérisoires!

H. Schorpp

Fosse aux (pauvres) ours...

Berne! En plus de ses monuments, de ses musées et de son charme très particulier, notre capitale offre également à ses visiteurs un petit jardin zoologique fort plaisant pour ses hôtes, et agrémenté de la fraicheur de l'Aar voisine. Mais, comment ne pas s'étonner de trouver, un peu plus haut, des ours bruns reclus dans une fosse profonde, austère et peu spacieuce, n'ayant à leur disposition qu'un tronçon d'arbre sec, quelques pneus usés pour le «jeu», un maigre filet d'eau, et le seul droit de tourner en rond à longueur de journée au-dessous de la frange mouvante des touristes qui les gratifient, ici et là, d'un jet de carottes, ou d'autre menues friandises vendues par le kiosque voisin? Lors de ma récente visite en ce lieu, un Bernois de souche, à qui j'avait fait part de ma consternation, m'a vertement rétorqué que ces plantigrades étaient très heureux parce qu'ils vivaient de cette manière depuis la fondation de Berne... comme si un mode d'esclavage pouvait devenir un plaisir avec le temps! Mais voici la raison de ma missive: j'ai appris récemment que la ville de Singapour disposait d'un zoo - un modèle du genre - où tous les animaux vivent en liberté sur un terrain bien aménagé et sans clôture, les différentes espèces n'étant séparées les unes des autres, et du public, que par un fossé. Ne pensez-vous pas qu'il serait grand temps de revoir la situation des ours bernois, en nous inspirant de cet exemple? Ces ours ont suffisamment sacrifié à la patience jusqu'ici pour le maintien d'une tradition aussi archaïque que barbare. Votre avis et quelques informations sur le zoo de Singapour nous intéresseraient.

André Lathion, Genève

Effectivement, le zoo de Singapour est exceptionnel dans le monde. Les animaux sont en liberté dans des espaces qui leurs sont réservés. C'est dommage que les prospectus touristiques de cette belle ville d'Extrême-Orient ne le mentionnent pas spécifiquement. Nous avons constaté combien ces animaux étaient à l'aise de ne pas connaître les barreaux et les cages. Nos lecteurs pourront s'en rendre compte d'eux-même si leurs pérégrinations les emmènent à Singapour. Nous n'avons cependant pas eu l'occasion de connaître les conclusions des initiateurs de cette formule sympathique au lendemain de notre visite dans ce site bien particulier il faut le dire. Quant à la fosse aux ours de Berne, il nous serait bien difficile d'émettre un jugement sans prendre l'avis des spécialistes en la matière...

(réd.)

Un fidèle abonné

Je vous avise que je n'ai pas reçu le journal Aînés du mois de septembre 1993. Je vous prie de l'envoyer le plus vite possible car j'aime bien le lire et je suis abonné depuis 20 ans.

Fernand Chapatte
2882 Saint-Ursanne/Jura